

APPEL À PROJET

Règlement NV Start-up Studio

Mise à jour septembre 2026

Normandie Valorisation
Version de septembre 2026

ÉTABLISSEMENTS FONDATEURS ET PARTENAIRES



AVEC LE SOUTIEN DE



APPEL A PROJET NV START UP STUDIO

Règlement (Mise à jour septembre 2026)

1. Contexte

Normandie Université rassemble les 6 Établissements d'enseignement supérieur de la recherche publique en Normandie qui l'ont fondée - Université de Caen Normandie, Université de Rouen Normandie, Université Le Havre Normandie, INSA Rouen Normandie, ENSICAEN et ENSA Normandie - ainsi que les membres associés : CESI, CHU de Caen, CHU de Rouen, CLCC François Baclesse, EMN, ESADHaR, ESAM-C2, ESIGELEC, GIP Labéo et UniLaSalle. Son périmètre d'activité couvre désormais plus de 150 structures de recherche représentant plus de 9 500 personnels de recherche.

Sa composante Normandie Valorisation - créée en juin 2015 - reconnue depuis juin 2016 par le PIA3 puis plus récemment par France 2030 en tant que Structure d'Accélération de Transfert Technologique (SATT) - est l'outil pivot de la valorisation des résultats de la recherche publique en Normandie. Elle travaille en étroite collaboration avec les Écoles d'Ingénieurs, les Universités, les organismes de recherche, les CHU, Normandie Incubation, l'ADN (Agence de Développement pour la Normandie) et les réseaux d'entreprises présents en Normandie. L'une de ses missions consiste à accompagner les laboratoires dans la maturation de projets innovants en leur apportant un soutien financier via le fonds de maturation qu'elle opère. Ce fond de maturation est financé par France 2030, Normandie Université (ComUE normande), les membres de la ComUE, les associés actuels et futurs de Normandie Universités ayant conventionnés avec Normandie Valorisation ainsi que les partenaires de Normandie Valorisation.

Critère d'admissibilité

Le dispositif « Startup studio NV » (aussi appelé « Préfiguration ») est **strictement dédié** aux projets deeptech qui se traduiront par la création d'une startup deeptech. Il permet - en parallèle d'un projet de maturation arrivant dans sa dernière phase - de préfigurer le projet de startup qui en résultera à court terme. Ce type de financement est porté par Normandie Valorisation afin de :

- Permettre l'adhésion d'un porteur potentiel, en tant que potentiel CEO, à la technologie avec, dépendant des projets :

- Passage du projet technologique au projet d'entreprise
- Démarrage de la rédaction du business plan.
- Faciliter la synergie entre ce porteur potentiel et l'équipe de recherche portant l'innovation ayant fait l'objet d'une maturation,
- Permettre le positionnement de l'équipe de recherche dans la future société,
- Faciliter l'entrée dans l'incubateur sélectionné par le futur CEO.

Si le dossier a fait l'objet d'une demande de BFT Lab version 2 validée par le comité de valorisation du PUI Normandie, le dossier ne sera pas recevable à un financement du NV Start-up Studio.

2. Objectifs

Le fond opéré par Normandie Valorisation sur son volet « Startup Studio NV » finance la préfiguration de start-ups deeptech reposant sur des technologies, produits et/ou services innovants, issus des laboratoires des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche membres de la ComUE ou associés à Normandie Valorisation, présentant un fort potentiel. **Ce financement est exclusivement dédié aux technologies, produits et/ou services ayant fait (ou faisant actuellement) l'objet d'un financement en maturation et pouvant être qualifié de deeptech (selon la définition donnée par BPI France).**

Pour qu'un projet puisse candidater au dispositif « NV Start-up Studio », les termes suivants doivent être tous strictement satisfaits :

- **Au terme des travaux financés par NV Start-up Studio, le(s) porteur(s) s'engage(nt) à se positionner sur la création d'une startup - aussi longtemps que la voie de la startup a été validée comme étant la voie porteuse.**
- **Une ou plusieurs licences portant sur au moins une technologie issue d'un laboratoire normand sont en cours de négociation (un term sheet devra à minima avoir été conclu) entre le porteur et Normandie Valorisation).**
- **Et l'innovation doit avoir bénéficié d'au moins un financement en maturation chez Normandie Valorisation.**

Pour qu'un projet soit considéré comme solide, il est critique qu'un porteur principal du projet soit désigné. Ce porteur doit être considéré comme le porteur potentiel de la future start-up et doit pouvoir clairement se positionner, à terme, dans la future société comme CEO. Il peut être issu de l'équipe de recherche ou être extérieur à l'ESR.

Un responsable scientifique du projet doit également être désigné au sein de l'équipe de recherche du laboratoire et doit être clairement identifié.

En parallèle de la candidature à NV Start-up Studio, une candidature auprès de l'incubateur pressenti par le futur CEO (notamment Normandie Incubation) est fortement conseillée. Le cas échéant, un accompagnement de Normandie Incubation pour le montage d'un dossier d'incubation sera réalisé au cours de la préfiguration.

3. Critères de recevabilité

Les demandes de financement ne pourront être traitées que si **toutes** les conditions suivantes sont réunies :

a. **Montage du dossier** : en équipe avec Normandie Valorisation.

Une information auprès de Normandie Incubation pourra également être faite avant le dépôt du dossier si la future start-up souhaite intégrer l'incubateur.

b. **Dépôt du dossier** :

- Seul le porteur de projet peut déposer un dossier « NV Start-up Studio ».

Pour toute vérification, s'adresser à Normandie Valorisation (nv-info@liste.normandie-univ.fr).

- En cas de financement, une convention sera signée avec l'établissement admissible au fonds de maturation normand¹ et gestionnaire de la maturation en lien avec le projet. L'établissement conventionnera par la suite avec le porteur du projet.
- Chacune des tutelles d'un laboratoire impliqué dans un projet « NV Start-up Studio » doit avoir ratifier la convention de fléchage avec Normandie Valorisation,

Ou

Chacune des tutelles doit ratifier pour le dit-projet la convention de fléchage dans le cadre restreint du projet considéré, incluant les conditions de retour au fonds.

- En fonction du profil du(des) porteur(s), le passage par une pré-incubation chez Normandie Incubation (formation STERNE) sera requis avant toute demande de financement en préfiguration.

c. **Éléments du dossier** :

- Le dossier est complet et comporte l'ensemble des pièces et informations requises dans le dossier et demande de financement, notamment le CV du

¹ Un établissement est admissible au fonds de maturation dès lors qu'il contribue à son financement annuellement, et ce, car le fonds de maturation est un outil financier collectif. Dès lors qu'un établissement contribue au fonds, il peut déposer un dossier de candidature. Cependant ce n'est pas parce qu'il y contribue que le ou les projets soumis seront lauréats. Le jury de l'Appel à projet maturation est souverain quant à l'évaluation des dossiers, et le conseil exécutif est seul habilité à valider le financement des dossiers évalués favorablement par le jury.

porteur ainsi qu'une description exhaustive des livrables attendus (voir dossier de candidature).

- **Les dossiers de candidatures ne peuvent être déposés que par le(s) porteur(s) pressenti(s) pour la future start-up.**
- Éléments financiers : l'ensemble des données financières relatives au projet doit être fourni **dans le dossier de candidature.**
- Le plan de travail s'échelonne sur un échéancier de 6 à 10 mois maximum. Des jalons doivent être identifiés avec la remise de livrables spécifiques au cours de la préfiguration (Business plan, feuille de route technique, étude de marché, etc...).

N.B. : une demande de financement BFT Lab version 2 devra être soumise au comité de valorisation du PUI Normandie par l'établissement récipiendaire de la maturation afin, le cas échéant, d'être remontée à BPI pour analyse. Sont admissibles au NV Start-up Studio, les porteurs ne pouvant pas bénéficier de la BFT Lab version 2.

4. Critères d'évaluation

Pour être sélectionnés, les projets devront porter sur la préfiguration d'une start-up deeptech reposant sur des technologies, produits et/ou services innovants issus des laboratoires des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, membres de la ComUE ou associés à Normandie Valorisation présentant un fort potentiel. Cette préfiguration a notamment pour but de structurer l'équipe fondatrice de la société et permet d'encadrer le processus de préparation et de planification avant le lancement officiel de la start-up. Cela peut impliquer de définir la vision, la mission et les objectifs de la start-up, ainsi que d'élaborer un plan d'affaires détaillé.

Le projet doit reposer à la fois :

- sur des résultats solides acquis au cours d'un ou plusieurs projets de maturation portant sur la (ou les) technologie(s) qui seront exploitées par la start-up via au moins un titre de propriété intellectuelle,
- sur la solidité de l'équipe envisagée pour porter la start-up,
- sur les perspectives de développement de la start-up sur un marché spécifique.

La sélection des projets sera évaluée sur la base d'une grille d'évaluation (attribuant un maximum de 100 points) qui prendra plus particulièrement en compte les aspects suivants :

a. **Le marché ciblé au regard de la technologie développée : (40 points) - Un**

minimum de 30 points est requis -

- L'existence d'un besoin
- Le caractère spécifique et distinctif de la solution proposée en regard du problème considéré et l'avantage versus les technologies existantes (veille concurrentielle)
- Les applications industrielles et les perspectives envisagées par la start-up
- L'acceptabilité sociale et le respect des contraintes liées aux normes et standards existants le cas échéant

b. L'équipe fondatrice : (40 points) - Un minimum de 25 points est requis -

- Leur implication dans le projet
- L'explication de leur choix de porter le projet vers une création d'entreprise et les raisons motivant ce choix
- Leur expérience de valorisation et/ou de création d'entreprise
- Accessibilité des compétences requises pour les développements envisagés

c. La propriété intellectuelle : (20 points)

- L'état de l'art de la propriété intellectuelle antérieure
- La paternité de l'invention et la gestion des droits de propriété

5. Financement

Les projets retenus seront financés par « NV Start-up Studio » pour une durée maximale de 10 mois et pour un montant n'excédant pas 60k€.

Le financement sera effectué de façon séquentielle conditionné à l'atteinte d'objectifs déterminés conjointement avec le(s) porteur(s) et Normandie Valorisation.

Le fonds est techniquement géré et opéré par Normandie Valorisation, qui est donc la structure qui contractualisera les financements.

Dépenses admissibles :

Le salaire du porteur (non rattaché à un laboratoire) pour les travaux portant sur la préfiguration de l'entreprise (Business Model, étude de marché, prospection, etc.). Le porteur sera rémunéré en tant que consultant sur le projet et doit donc le cas échéant pouvoir bénéficier du statut de micro-entrepreneur.

6. Procédure de sélection / d'évaluation et de

suivi des projets

- La structure de gouvernance du fonds de maturation est assurée par un Conseil exécutif qui appuie ses décisions sur les recommandations du jury de Normandie Valorisation.
- Le jury de préfiguration est composé d'investisseurs en capital public (nationaux et régional), d'investisseurs en capital privé, d'expert en transfert et valorisation, de Normandie Incubation et de la Région.

Le traitement des dossiers s'articulera autour des étapes suivantes :

a. **Étape 1 : Étude de la recevabilité du dossier**

Effectuée par Normandie Valorisation à partir des critères d'admissibilité présentés au paragraphe 1 et des critères de recevabilité présentés au paragraphe 3.

Seuls les dossiers satisfaisants les critères² seront instruits.

b. **Étape 2 : Instruction des dossiers**

Effectuée par Normandie Valorisation, l'instruction consiste essentiellement en la collecte d'informations complémentaires de manière à fournir au jury un dossier aussi complet que possible.

c. **Étape 3 : Évaluation des dossiers, sélection des dossiers et détermination du montant du financement par le jury**

- L'évaluation des dossiers est effectuée sur le dossier de soumission, les résultats de l'instruction et **de l'audition** des porteurs devant le jury.
- L'audition permettra au(x) porteur(s) de projet accompagné(s) d'un représentant de la cellule de valorisation concernée de défendre leur projet de création de start-up à partir des développements effectués par le laboratoire.
- La présentation orale dure 10 minutes (support informatique requis) et sera suivi d'une période de questions d'environ 20 minutes.
- La recommandation de financement peut être conditionnée à la validation supplémentaire de certains aspects du dossier via des études complémentaires.

d. **Étape 4 : Décision du Conseil exécutif**

² En cas de décision d'irrecevabilité, un recours est possible auprès de Normandie Valorisation.

Suite aux recommandations du jury, le conseil exécutif formule ses décisions relativement au financement des projets.

e. Étape 5 : Notification de la décision de financement au porteur de projet, annonce des projets lauréats

L'évaluation de chaque dossier sera transmise par voie électronique à chaque porteur de dossier.

f. Étape 6 : Contractualisation

Normandie Valorisation contractualisera avec l'établissement ayant porté le projet de maturation associé pour le versement des fonds aux projets lauréats.

g. Étape 7 : Exécution et suivi des travaux

Le suivi individuel des projets est effectué par l'équipe Normandie Valorisation.

Les projets financés feront l'objet d'un suivi régulier qui couvrira tant le respect du plan de travail (et des livrables) que le respect des ventilations budgétaires annoncées.

En cas de décalage manifeste et non discuté au préalable entre le plan annoncé et l'exécution du projet, Normandie Valorisation aura la capacité de suspendre les financements octroyés.

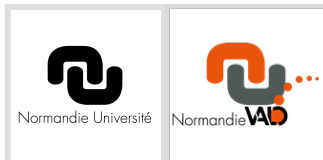
Les réunions de suivi de projet se feront régulièrement à *minima* sur une base bimestrielle.

h. Étape 8 : Évaluation à *posteriori* et suivi des activités de valorisation

En fin d'étape de préfiguration, chaque cellule de valorisation responsable et le porteur principal d'un projet lauréat adresseront au jury un document de synthèse présentant les perspectives envisagées pour la start-up.

7. Calendrier prévisionnel

- **Les dossiers peuvent être déposés en tout temps. Les dossiers ne peuvent être déposés que par voie électronique à l'adresse suivante : nv-info@liste.normandie-univ.fr**
- Un accusé de réception sera systématiquement adressé aux candidats.
- Ce n'est que lorsque l'instruction des dossiers est finalisée et que cette dernière a permis de s'assurer que les dossiers respectent les critères d'admissibilité de l'appel à projet que ces derniers sont soumis au jury.
- **Les dates de sélection ainsi que la date de dépôt des dossiers sont indiquées par mail aux cellules de valorisation.**



8. Informations complémentaires

nv-info@liste.normandie-univ.fr